



**Douzième Examen Périodique Universel  
Mécanisme de surveillance de l'influence des droits de l'homme du  
Conseil des droits de l'homme des Nations Unies**

**Statement**

**Le droit à l'éducation en Haïti**

**soumis par**

**IIMA - Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice**

**ONG dotée du statut consultatif auprès de l'ECOSOC**

**Mars 2011**

## **CONTEXTE GENERAL**

1. IIMA reconnaît que le manque de ressources économiques généralisé, tant au niveau des ménages qu'au niveau de l'Etat, mêlé à une instabilité sociopolitique empêchent le gouvernement haïtien de répondre convenablement à la nécessité de ses citoyens de jouir de leurs droits, notamment du droit à l'éducation des enfants, surtout les plus vulnérables.

2. IIMA, en analysant les problématiques du système éducatif haïtien soumet ce rapport axé sur la non-jouissance du droit à l'éducation, surtout des enfants appartenant aux groupes le plus vulnérables. En effet, IIMA reconnaît que la pauvreté, la marginalisation et les carences du système éducatif font qu'un grand nombre d'enfants et d'adolescents haïtiens ne peuvent jouir de leur droit à l'éducation comme prévu par l'article 28 et 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant dont Haïti est parti depuis 1995.

### **A. L'EDUCATION PRIMAIRE**

3. Le 12 janvier 2010, un violent séisme d'une magnitude 7 a touché 3,5 millions de personnes. Port-au-Prince et ses 2,8 millions d'habitants ont été particulièrement touchés. Selon les estimations du gouvernement haïtien, cette catastrophe a fait près de 300'000 morts et 300'572 blessés. Le ministère de l'Education a estimé que d'une part 450'000 enfants ont été déplacés d'autre part que 1'234 écoles ont été détruites et 2'504 ont été endommagées. Quant à l'enseignement supérieur, les meilleures universités d'Haïti ont été réduites en ruine et le principal institut de formation en soins infirmiers a disparu ainsi que l'Ecole Nationale de Médecine. Parmi les victimes de cette tragédie, on dénombre que 3'889 étudiants, 13'000 enseignants du primaire et du secondaire et 40 Professeurs universitaire ont péri.

4. Toutefois, déjà bien avant le tremblement de terre, le système éducatif haïtien contenait de graves lacunes. De plus, depuis les années 1970, le gouvernement haïtien n'arrive pas à répondre à la croissante demande scolaire. Cette incapacité a favorisé le développement incontrôlé du secteur de l'éducation privée.

5. Dans ce contexte IIMA est concernée par les faibles taux de scolarisation ainsi que les disparités dans l'accès à l'éducation d'une part entre les filles et les garçons d'autre part entre les zones rurales et urbaines. De plus, IIMA est préoccupée par la qualité médiocre de l'éducation qui cause des taux très élevés de redoublement et d'abandon scolaire. Cette médiocrité s'explique principalement par l'inadéquation de la formation des enseignants. En outre, en Haïti, le taux d'analphabétisme s'élève à 37,9%. Seulement 50% des enfants en âge d'être scolarisés sont inscrits à l'école. De plus, à cause du redoublement fréquent, 50% des enfants qui fréquentent l'école sont plus âgés que l'âge prévu pour leur classe.

6. En Haïti, faute d'un système éducatif public performant, la majorité des enfants scolarisés sont inscrits dans les écoles privées. Ainsi les communautés religieuses et des opérateurs privés ont comblé ce vide étatique et sont devenus progressivement les principaux fournisseurs de services éducatifs dans le pays. Ces dernières années, cette tendance s'est accélérée. IIMA constate que déjà avant l'année 2010, presque 90% des écoles en Haïti étaient privées, seulement 40% d'entre elles étaient accréditées. Seulement 10% des écoles étaient des établissements publics.

7. Cette situation a favorisé la construction d'un système éducatif basé sur une logique d'inégalité des chances scolaires car dans la plupart des cas, la qualité de l'éducation reçue par les enfants est directement liée à leur lieu de résidence et le montant des frais de scolarité que leurs familles peuvent se permettre de payer.

## **1. La discrimination dans l'accessibilité à l'éducation**

8. L'éducation n'a jamais été une priorité pour les gouvernements haïtiens. C'est pourquoi, le pays manque d'écoles, de matériel pédagogique et d'enseignants.

9. Avant le tremblement de terre, près de 500'000 enfants en âge d'aller à l'école n'étaient scolarisés et 25% des zones rurales ne possédaient pas d'établissements scolaires. De plus, les deux tiers des établissements secondaires et professionnels se concentrent dans les grandes villes et plus particulièrement dans la capitale. Cet état de fait a pour conséquence qu'un grand nombre d'enfants haïtiens, notamment ceux qui vivent dans les zones rurales ou loin des grands centres, ne peuvent jouir de leur droit à l'éducation.

10. De plus, l'accès à l'éducation des enfants issus de familles les plus pauvres est gravement compromis. Souvent ces derniers sont déscolarisés soit parce que les parents ne sont pas en mesure de payer les frais de scolarité soit parce qu'ils doivent travailler pour la suivie de la famille. De plus, au cours de ces dernières années, les frais de scolarisation ont considérablement augmentés devenant ainsi inaccessibles au plus grand nombre. Les parents ne peuvent plus faire face aux dépenses liées à l'éducation, c'est-à-dire les frais d'inscription, l'achat de chaussures et de l'uniforme. En outre, le tremblement de terre en ravageant le pays a empiré la situation économique et logistique de famille déjà en difficulté.

11. Dans l'accès à l'éducation, la discrimination des filles est frappante. Pour des raisons culturelles ou économiques, celles-ci fréquentent moins l'école que les garçons. Par exemple, un tiers des filles de plus de six ans ne sont jamais allées à l'école. Les raisons sont que les familles préfèrent investir dans l'éducation des garçons et que les filles sont les premières à être choisies comme support économique. Souvent, elles deviennent des domestiques (restaveks).

12. Enfin, les jeunes filles enceintes se retrouvent souvent complètement exclues de tous les établissements scolaires. Cela s'explique par le manque de places dans les écoles privées et la dure sélection des étudiants effectuée par les écoles publiques.

## **2. Les Problématiques du système éducatif haïtien**

13. ***Le redoublement et l'abandon scolaire.*** Le système éducatif haïtien est marqué par une importante proportion d'élèves sur âgés (50%). Les causes de ce fait sont d'une part, l'entrée tardive des enfants à l'école pour des raisons économiques d'autre part la faible qualité de l'enseignement et des conditions d'apprentissage qui favorisent le redoublement.

14. De plus, les enfants, pris en tenaille entre leurs conditions de vie socio-économiques précaires et l'état lamentable du milieu scolaire, décident souvent d'abandonner l'école. L'abandon scolaire constitue un handicap majeur pour le système éducatif haïtien. On estime, en effet, que environ 30% des enfants qui fréquentent l'école primaire ne rejoignent pas la troisième année. De plus, sur 1000 enfants d'une génération, seulement 40 % d'entre eux

entrent en sixième. A peine le 10% de ces derniers parviennent en classe de seconde, enfin 26 obtiennent le baccalauréat II.

15. En outre, les enfants fréquentant une école publique et qui échouent deux fois la même classe sont définitivement exclus du système scolaire. La possibilité d'avoir à nouveau accès à l'éducation est conditionnée à la volonté d'une école privée de les prendre dans leur établissement.

16. *L'atmosphère de travail dans la salle de classe.* Les conditions de travail en milieu scolaire haïtien sont exécrables. Pour beaucoup d'enseignants et d'élèves haïtiens, le cadre de travail ne correspond pas aux normes de la pédagogie moderne. Il est vraiment difficile de trouver des salles de classe pourvues d'auxiliaires pédagogiques, tels que des tableaux noirs, la carte du monde ou des instruments de mesure. Dans des cas plus rares, les livres de français et de mathématique font également défaut. Les plans et les programmes d'études sont inadaptés aux conditions de vie des enfants. De plus, souvent ils diffèrent d'un établissement à l'autre à cause du manque de planification et de contrôle de la part du gouvernement.

17. *Les bâtiments scolaires.* L'intervention de l'Etat haïtien dans le domaine de la construction d'écoles a été insuffisante. Pour pallier à ce manque, beaucoup d'écoles ont été installées dans des immeubles en location. Néanmoins, ces centres d'enseignement ne sont pas adéquats. Ainsi moins 20% de ces écoles ont l'électricité, 39% disposent d'eau potable et 15% ont une bibliothèque. Aucun espace n'est réservé comme terrain de jeu ou pour loger une bibliothèque. Dans ces structures, les enseignants et les élèves travaillent dans des conditions matérielles qui ne sont pas favorables à l'apprentissage.

18. *La qualification des maîtres.* La formation lacunaire des enseignants ainsi que la modicité et l'irrégularité des salaires représentent des problèmes dans le système scolaire haïtien. Le manque de rigueur dans le processus de recrutement des enseignants a, pour conséquence, l'insertion dans le système scolaire de personnes ayant une préparation psychopédagogique assez faible. En effet, au niveau primaire, seul 15% des maîtres ont les qualifications des enseignants de base (y compris les diplômes universitaires), et près de 25% n'ont jamais fréquenté l'école secondaire. Globalement, environ 75% des enseignants n'ont pas de formation adéquate.

19. En outre, malgré l'adoption de la loi de 2001 interdisant le recours aux châtiments corporels au sein de la famille et des écoles, ceux-ci sont de plus en plus appliqués pour obtenir la soumission et le silence des élèves.

## **B. LE SYSTEME UNIVERSITAIRE**

20. Après le séisme du 12 janvier 2010, les universités n'ont plus été en état de fonctionner pleinement en raison de leur destruction. Sur les 11 bâtiments qui abritent l'Université d'Etat d'Haïti, seuls 3 étaient encore utilisables. Quant aux universités privées, elles aussi ont été sévèrement endommagées. L'université de Port-au-Prince, le Groupe Olivier et collaborateurs (université GOC) ont été pour bonne part détruits. En général, tous les établissements universitaires ont subi de graves dommages.

21. Malgré tout, le système universitaire haïtien était déjà «en ruine» bien avant le tragique événement de janvier 2010. Le système universitaire compte seulement 50 000 étudiants pour un pays de 8 millions d'habitants, soit 1% des Haïtiens de 18 à 24 ans.

22. Avant le séisme, l'enseignement supérieur en Haïti, comme l'enseignement primaire, souffrait d'un grave déficit de régulation et d'offres publiques. Ce manque a été encore une fois comblé par d'établissements privés. En effet, l'Université d'Etat d'Haïti jusqu'à 1986 était la seule université du pays. Depuis une trentaine d'années, de nombreuses institutions privées se sont autoproclamées « universités » à Port-au-Prince afin de répondre à la demande croissante des bacheliers. Parler d'éducation nationale, dans ces conditions, est vraiment difficile, parce que le gouvernement n'est pas réussi à centraliser ni à planifier l'enseignement.

23. En l'absence d'un État fort, capable de donner des impulsions et de coordonner l'aide, on a assisté à la multiplication des partenariats entre des universités du Nord et des institutions haïtiennes. Partenariats visant essentiellement à accueillir les étudiants haïtiens boursiers, pendant quelques années, notamment en France, au Canada ou aux Etats-Unis.

24. Cette politique de coopération a causé l'émigration de 85% des diplômés haïtiens, qui après la fin de leur séjour à l'étranger ne sont pas rentrés en Haïti. De fait, le séisme est venu se greffer aux autres problèmes auxquels étaient déjà confrontées les universités, en Haïti. De plus, si dans un premier temps toutes les voix étaient favorables à une reconstruction coordonnée, les vieilles pratiques ont pris le pas. L'externalisation des services d'enseignement supérieur hors d'Haïti est, ainsi, à nouveau, apparu comme la solution en matière de coopération finalisée à accueillir ces étudiants privés d'institution universitaire sur place.

25. En Haïti, il faudrait construire un enseignement supérieur de qualité sur la base des réalités et de la société locale, mais surtout un système d'enseignement supérieur qui puisse créer des professionnels disposés à travailler dans leur propre pays et pour leur propre pays.

### **C. CONCLUSION**

26. De manière générale, la reconstruction du système scolaire haïtien est vraiment difficile. Actuellement, la situation est aggravée à cause de la délicate situation sanitaire dans les zones qui ont été frappées par le séisme. En effet, la reconstruction procède très lentement, tous les décombres n'ont pas été déblayés et aucune décision majeure, ou presque, n'a été prise en ce qui concerne les plans de développement et la réorganisation.

27. Cependant, nombre de petits établissements d'enseignement primaire et secondaire ont rouvert et les élèves, élégamment vêtus de leur uniforme scolaire, ont recommencé l'école car bien des Haïtiens sont convaincus que l'éducation est le seul moyen d'échapper à la pauvreté.

28. C'est pourquoi, IIMA se réjouit de l'appel lancé par le Président d'Haïti de faire de l'éducation la priorité nationale de la reconstruction. IIMA espère, en effet, que la catastrophe qui a frappé le peuple haïtien devienne une occasion pour reconfigurer le système éducatif national d'une façon plus constructive et efficace. IIMA salue le plan haïtien qui prévoit d'offrir à tous les enfants de 6 à 12 ans un enseignement gratuit et de qualité avant 2015, d'alphabétiser 2,5 millions de personnes et d'accroître la proportion d'Haïtiens qui poursuivent des études au niveau secondaire et universitaire.

29. Dans les années à venir, Haïti devra introduire des changements significatifs dans son système d'éducation. En effet, elle devra améliorer la qualité de l'enseignement, former de meilleurs enseignants, mettre en place des programmes de bourses permettant aux étudiants

haïtiens d'étudier dans le pays et, encore plus important, créer un grand nombre d'établissements publics.

30. En particulier, afin d'améliorer le système éducatif primaire, IIMA recommande au gouvernement haïtien de:

- a) **Prendre les mesures pour assurer à tous les enfants, en particulier aux filles, l'égalité d'accès à l'éducation, en portant une attention particulière aux enfants des zones rurales et isolées ainsi qu'aux enfants plus pauvres;**
- b) **Identifier les causes du fort taux de redoublement et d'abandon scolaire enregistrés dans les écoles primaires et prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à la situation;**
- c) **Assurer l'enseignement primaire complètement gratuit et garantir l'accès à l'enseignement secondaire et accorder des aides pour les jeunes les plus défavorisés comme prévu par l'art. 28 de la Convention des droits de l'enfant dont Haïti est Etat parti;**
- d) **Ratifier le Pacte International des droits économiques, sociaux et culturels;**
- e) **Planifier des programmes scolaires communs pour les écoles publiques et établir un contrôle sur les programmes scolaires et la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles privées afin que tous les programmes soient uniformes ;**
- f) **Assurer aux enseignants une formation conforme aux nécessités des étudiants des différents niveaux et garantir aux enseignants des salaires adéquats;**
- g) **Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application effective de la loi interdisant le recours aux châtiments corporels, et réaliser des campagnes d'information et d'éducation destinées à sensibiliser les parents, les enseignants et autres professionnels s'occupant d'enfants, ainsi que le public dans son ensemble, au caractère néfaste des châtiments corporels et à l'importance d'appliquer d'autres formes de discipline non violentes, conformément au paragraphe 2 de l'article 28 de la Convention;**
- h) **Prévoir la construction des nouveaux établissements scolaires et la modernisation des existants afin qu'ils répondent aux normes antisismiques et à toutes les normes de sécurité;**
- i) **Instaurer une coopération bien structurée et systématique avec les ONG qui sont impliquées dans plusieurs activités de formation des enfants dans le pays et assurer le suivi nécessaire.**

31. De plus, pour répondre aussi aux nécessités du système universitaire haïtien, IIMA recommande au gouvernement haïtien de :

- j) **Prévoir la construction de nouvelles universités étatiques et garantir l'accès à tous les jeunes sans discriminations ;**
- k) **Réaliser des partenariats avec les universités étrangères afin que les étudiants haïtiens puissent étudier dans leur propre pays, ou s'ils étudient à l'étranger puissent rentrer une fois leurs études terminées;**
- l) **Rationaliser les facultés sur la base des exigences réelles du pays afin de créer une classe professionnelle adéquate et capable de répondre à ses besoins.**